

## Encadré 2.1 Orientation professionnelle : trois stratégies déjà anciennes

**En Finlande**, le Bureau de placement emploie quelque 280 psychologues spécialisés dans l'orientation professionnelle. Chacun est titulaire d'un diplôme de maîtrise en psychologie et effectue également de courtes formations en cours d'emploi. Beaucoup obtiennent d'autres diplômes post-licence. Leurs clients regroupent des élèves, arrivés en fin de scolarité, qui sont indécis sur le choix de leur métier, des chômeurs, et des adultes qui veulent se reconvertir. Les clients doivent prendre rendez-vous et en règle générale plusieurs entretiens sont organisés. La demande est très forte et il n'est pas inhabituel que les clients soient obligés d'attendre six semaines pour obtenir un rendez-vous.

**En Allemagne**, les conseillers d'orientation professionnelle de l'Office fédéral de l'emploi se rendent dans les établissements scolaires, organisent des débats en classe, dispensent des conseils par petits groupes et assurent des entretiens individuels de courte durée au cours de l'avant-dernière année de la scolarité obligatoire. Ces conseillers ont en général suivi un programme d'études spécialisées en trois ans à l'école fédérale de l'administration publique. Les classes d'élèves sont emmenées dans les centres d'information sur les métiers de l'Office (BIZ) où ils se familiarisent avec les installations du centre. Ils peuvent par la suite revenir au centre et prendre rendez-vous au Bureau local de l'emploi pour obtenir des conseils en orientation professionnelle à l'occasion d'entretiens de plus longue durée.

**En Irlande**, les établissements d'enseignement secondaire disposent d'un conseiller d'orientation professionnelle pour 500 élèves. Chaque conseiller doit être titulaire d'un diplôme post-licence en orientation en plus d'un diplôme d'enseignement. Ces niveaux de dotation de personnel et de diplôme sont très élevés au regard de ceux observés dans l'ensemble des pays de l'OCDE. Les conseillers d'orientation professionnelle sont des enseignants qui bénéficient d'une décharge pour pouvoir assurer un service de conseils sur les métiers et aider les élèves présentant des difficultés d'apprentissage ainsi que ceux qui ont des problèmes personnels. Les cours d'éducation à l'orientation ne sont pas obligatoires mais figurent dans les programmes de certains établissements scolaires.

## Encadré 2.2 Orientation professionnelle : l'innovation au service d'un plus large accès

En **Australie**, le site national des métiers sur le Web ([www.myfuture.edu.au/](http://www.myfuture.edu.au/)) offre des informations sur les activités d'enseignement et de formation, sur l'offre et la demande sur le marché du travail à l'échelle régionale, sur le contenu des métiers et sur les sources de financement des études. Les utilisateurs peuvent rechercher leurs centres d'intérêt et leurs préférences personnelles et les rattacher aux informations sur les études et les professions. Au cours de ses sept premiers mois d'existence, ce site a été consulté 2.5 millions de fois.

En **Autriche**, trois grands salons sur les métiers sont organisés chaque année. Ils couvrent la formation professionnelle, l'enseignement supérieur et la formation pour adultes. Ils sont visités par des milliers de personnes, font intervenir des centaines d'organisations professionnelles et commerciales, des employeurs, des syndicats et des établissements d'enseignement et font l'objet d'une opération de commercialisation stratégique dirigée vers les établissements d'enseignement et le grand public.

**Au Canada**, les services publics de l'emploi sous-traitent de nombreux services d'orientation professionnelle à des organisations locales dont on pense souvent qu'elles sont plus au courant des besoins de groupes particuliers : les familles monoparentales ou les populations autochtones, par exemple. Certaines de ces organisations assurent essentiellement des activités de gestion des parcours professionnels, en particulier des services d'information, de conseils sur les métiers et des séminaires sur la recherche d'un emploi. D'autres ont un éventail plus large de fonctions dans le domaine de l'enseignement, de la formation et au sein de la collectivité. Certaines comptent parmi leur personnel des spécialistes de l'orientation professionnelle mais pour beaucoup ce n'est pas le cas.

En **Angleterre**, les services d'orientation professionnelle de l'université de Leicester exigeaient dans le passé que tous les étudiants prennent rendez-vous pour passer un long entretien. Au cours des années 90, le nombre d'étudiants a augmenté de 50 % tandis que l'effectif de personnel des services d'orientation a diminué. Il a fallu de ce fait repenser ce service. A présent, un système d'accès en libre service au centre de ressources documentaires sur les métiers constitue la principale forme de contact initial. Tous les programmes pré-licence comprennent un volet sur la gestion des parcours professionnels et chaque département d'enseignement est doté d'un tuteur sur les métiers, qui sert de premier point de contact. Les outils faisant appel aux TIC sont aussi plus largement utilisés.

En **Espagne**, l'entreprise internationale Altadis applique un programme de gestion des parcours professionnels qui repose sur une base de données portant à la fois sur les diplômes des salariés et sur les descriptifs des postes existant dans l'entreprise. Les personnes qui prennent part à ce programme passent des entretiens à intervalles réguliers qui permettent d'évaluer leurs compétences et leurs aspirations par rapport aux besoins futurs de l'entreprise. Dans le cadre d'un plan de suppression de postes ayant fait l'objet de négociations avec les syndicats, Altadis propose aux salariés des conseils en gestion de parcours professionnel, tâche qu'elle sous-traite à une entreprise spécialisée dans le reclassement. Cette entreprise de reclassement recrute normalement des diplômés en psychologie ou en économie pour fournir ces conseils.

Le **Royaume-Uni** a recours au système du centre d'appel pour élargir l'accès des adultes aux activités de formation. Ce service, *learnirect*, propose aux personnes qui appellent à la fois des informations et des conseils plus détaillés sur les métiers. Les agents de ce service sont titulaires des diplômes requis, qui peuvent être de trois différents niveaux selon la nature des tâches à accomplir, et ils peuvent consulter une base d'informations en ligne concernant plus de 500 000 filières d'études et de formation. Plus de 4 millions de personnes ont appelé ce centre national depuis sa création en 1998. Le numéro d'appel est en service de 8 heures à 22 heures, 365 jours par an.

## Encadré 2.4 Établissements scolaires axés sur l'orientation professionnelle

Au Canada (Québec), les établissements scolaires sont encouragés à concrétiser la notion d'« école orientante » (*guidance-oriented school*). Cette notion est liée aux réformes plus vastes de l'école, ciblées sur les compétences. L'établissement de projets personnels et professionnels constitue l'un des cinq grands axes de l'acquisition de connaissances tout au long de la scolarité. L'objectif, dans le primaire, est d'aider les élèves à déterminer leur propre identité et, dans tout le secondaire, de les conseiller sur les métiers à envisager. L'idée est de s'assurer que les élèves comprennent l'utilité de leurs études (de langues, mathématiques, sciences, etc.) et les raisons pour lesquelles ils les font.

Pour donner à ce concept une application concrète, on augmente actuellement les effectifs de personnel spécialisé dans l'orientation professionnelle. En outre, on favorise la participation active de toutes les parties prenantes tout d'abord en stimulant le débat et la collaboration entre les enseignants et les professionnels de l'orientation puis en instaurant des partenariats avec les parents et la collectivité locale. Les établissements scolaires jouissent d'une grande latitude pour déterminer ce qu'ils entendent par « école orientante », dans les limites cependant des principaux paramètres qui ont été définis (ministère de l'Éducation, Québec, 2001).

On peut observer une démarche analogue dans la façon dont l'orientation professionnelle est introduite dans certains *lycées* au Luxembourg : l'orientation professionnelle, conçue dans une optique générale, est rattachée à une réforme plus vaste de l'école et au resserrement des liens entre l'école et la collectivité dans laquelle celle-ci s'insère. Dans ce pays, les contenus d'enseignement qui peuvent être dispensés dans chacune des 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années, en plus de l'éducation à l'orientation, portent sur le passage du primaire au secondaire, sur le savoir-être et les aptitudes à vivre en société, sur les méthodes d'études et le soutien par petits groupes. Outre que cet enseignement aide les élèves à faire des choix spécifiques, il leur apprend à prendre des décisions et à gérer leur parcours professionnel. Les professeurs assurent cet enseignement avec l'aide de psychologues scolaires. Les employeurs et les parents y participent, par exemple, en présentant des métiers aux élèves. Cette formation comprend diverses activités notamment une expérience professionnelle pratique ou un stage, un mentorat assuré par des élèves de classes supérieures et des projets personnalisés. Le Luxembourg a fait faire des évaluations de ces projets pour en estimer l'impact sur la progression des élèves et sur le fonctionnement des lycées.